



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Fonction publique, le plan de démolition du gouvernement

Suppression de missions, plan de départ des agents

Le gouvernement a présenté un « plan de départ volontaire » qui est en fait lié aux réorganisations de services, elles-mêmes imposées par les 120 000 suppressions d'emplois « promises » par le Président de la République pour le quinquennat.

Une façon de faire croire que beaucoup d'emplois seraient inutiles et que de nombreux agent-es souhaiteraient quitter leur emploi....

Si le gouvernement parle de droits nouveaux accordés aux fonctionnaires concernés, dans les faits, l'IDV (indemnité de départ volontaire) existe déjà. Elle serait seulement réformée mais resterait du même montant et soumise à l'accord de l'administration (aujourd'hui elle est souvent accordée à son taux minimal). La seule nouveauté serait le droit au chômage pour les fonctionnaires qui démissionneraient. Mais rien n'est encore dit précisément sur les bénéficiaires et dans quelles conditions. Enfin, le gouvernement entend « réfléchir » aux modalités de transfert vers le privé des agent-es publics dont le service serait externalisé.

Il s'agit de véritables plans sociaux pour lesquels aucun « choix » ne sera laissé aux agentes sommés d'accepter de prendre la porte avec l'indemnisation proposée.

Pour la FSU, toutes les missions sont essentielles pour le service des usagers (comme le service de renseignements de proximité dans les UD Direccte) et le service public devrait même intégrer des missions nouvelles. Ce qui suppose un travail prospectif en termes de recrutement et de formation.

Stagnation de la rémunération indiciaire au profit de la part variable

Le gouvernement poursuit sa politique de gel de la valeur du point d'indice. Pire, il prétend désormais augmenter seulement la rémunération de quelques-uns au détriment des autres.

L'objectif est d'individualiser et de flexibiliser encore davantage les éléments de rémunérations avec une part variable individuelle et/ou collective plus importante, des fourchettes de rémunérations utilisables par les employeurs et particulièrement concernant les contractuel-les, de possibles modulations définies en fonction de l'évolution d'indicateurs économiques... De plus, la réforme des retraites en préparation pourrait justifier elle pourrait justifier elle aussi une augmentation de la part des primes désormais intégrées au calcul de la pension.



Ces propositions constituent une véritable remise en cause des droits des agents-es au profit d'un système aléatoire, discriminant et totalement entre les mains des employeurs. C'est la fin de la Fonction Publique de Carrière !

Elles sont l'exact inverse du travail engagé dans le protocole PPCR qui vise au contraire et de la revalorisation indiciaire, y compris en y intégrant une part de primes, la colonne vertébrale des rémunérations de toutes et tous les agents-es de la Fonction Publique. Pour la FSU, il faudrait poursuivre dans cette voie.

Plans de départs de fonctionnaires, recours accru au contrat, rémunération à la performance, droits des élus du personnel remis en cause

Précarité généralisée

Darmanin a annoncé la « généralisation du recours au contrat » : en clair, il s'agit de tarir le recrutement de personnels sous statut d'un côté et de recruter du personnel précaire pour colmater les brèches de l'autre.

Ce qui est prévu pour l'instant :

- Des dérogations supplémentaires à celles déjà prévues par la loi pour permettre aux employeurs publics de recourir indifféremment à des fonctionnaires ou à des contractuels sur un grand nombre d'emplois permanents. Quel sera alors l'intérêt d'ouvrir des postes aux concours et de recruter sous statut ? A terme, c'est le recrutement par contrat qui deviendrait la norme et le statut l'exception.
- La définition de métiers et fonctions relevant « spécifiquement du service public », et donc la possibilité, pour tous les autres, de recourir au contrat.
- La création d'un nouveau type de contrat, dit « contrat de mission » calqué sur le contrat de chantier créé dans le secteur privé par les ordonnances réformant le code du travail. Il s'agirait d'un CDD de 6 ans maximum qui pourrait s'interrompre avant son terme en cas de fin de la mission. Cela irait à rebours des besoins du service public, c'est l'absence de continuité et de stabilité qui nuit au travail des équipes.

En multipliant les cas de recours aux contrats, le gouvernement multiplie les possibilités de gestions arbitraires, de précarisation. **La FSU exige à l'inverse un plan de titularisation, la limitation des contrats courts et des temps partiels imposés, la suppression des fausses vacances, l'amélioration des conditions d'accès au CDI et une harmonisation des conditions d'emploi, de salaire et d'indemnité des non titulaires avec les agent-es titulaires.**

Les droits des élus du personnel dans le viseur

Les droits des élus du personnel dans le viseur

Le gouvernement envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les Comités Techniques. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non-respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il souhaite également supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

C'est une rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentant-es et les élu-es des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration, assurer un bon fonctionnement des services.

La FSU refuse ces projets et demande le respect et l'amélioration des droits de toutes et tous les agent-es.

Elections professionnelles 2018

Je choisis mes élu-es
JE VOTE FSU

Participons massivement aux élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre !

Montrons ainsi l'attachement des personnels à une Fonction publique au service de toute la population, aux principes du paritarisme et aux organismes de consultation, exigeons une plus grande reconnaissance de notre engagement professionnel quotidien.

Ensemble, donnons un autre avenir à la Fonction Publique et à ses agent-es !